



# J

# ur i s t a t

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XIF Vol. 18 n° 13 au cat.

## SERVICES DE SÉCURITÉ PRIVÉS ET SERVICES DE POLICE PUBLICS AU CANADA

*Karen Swol*

### FAITS SAILLANTS

- Les agents de sécurité privés étaient plus nombreux que les agents de police en 1991 et en 1996. En 1996, on comptait 59 090 agents de police au Canada comparativement à 82 010 agents de sécurité privés : 12 230 enquêteurs privés et 69 780 gardiens de sécurité. Dans l'ensemble, le nombre d'agents de sécurité privés a augmenté de 1 % entre 1991 et 1996, tandis qu'on a enregistré une chute de 4 % du nombre d'agents de police.
- Entre 1991 et 1996 à l'échelle nationale, on a observé simultanément une baisse de 4 % du nombre de gardiens de sécurité et une augmentation de 49 % du nombre d'enquêteurs privés. Même si les gardiens de sécurité ont connu une hausse dans certaines provinces pendant cette période, la diminution globale est attribuable à une chute marquée de leur nombre au Québec.
- Aucune scolarité minimale n'est exigée des agents de sécurité privés, tandis que les agents de police doivent avoir réussi au moins leur 12e année. Les niveaux de scolarité observés étaient donc plus élevés pour les agents de police que pour les agents de sécurité privés : plus de 80 % des agents de police possédaient plus qu'un diplôme d'études secondaires comparativement à 66 % pour les enquêteurs privés et à 53 % pour les gardiens de sécurité.
- En termes de formation, les agents de police doivent suivre une formation académique d'une durée de trois à six mois dans une école de police ou un centre de formation policière, complétée, dans la plupart des cas, par une formation pratique d'une durée de six mois à un an. La formation des agents de sécurité privés est, en général, la responsabilité de l'employeur. Dans deux provinces seulement, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve, les agents de sécurité privés doivent suivre une certaine formation pour obtenir un permis d'agent de sécurité privé.
- Le taux de représentation des femmes était plus élevé dans les services de sécurité privés que dans les services de police publics. En 1996, 21 % des enquêteurs privés et 20 % des gardiens de sécurité étaient de sexe féminin, comparativement à 13 % des agents de police. Même si la représentation des femmes est moins élevée dans ce dernier groupe, la proportion d'agents de sexe féminin connaît une croissance soutenue depuis le milieu des années 1970, époque où elles comptaient pour une proportion de 1 % seulement.
- Les membres des minorités visibles étaient sous-représentés parmi les agents de police et les enquêteurs privés en 1996, tandis que leur taux de représentation parmi les gardiens de sécurité était supérieur à la moyenne. Ils comptaient pour 10 % de la population active occupée au Canada, comparativement à 11 % des gardiens de sécurité et à 3 % seulement des agents de police et à 6 % des enquêteurs privés. Contrairement aux membres des minorités visibles, les Autochtones avaient une bonne représentation au sein des services de police. En 1996, ils représentaient 3,0 % de tous les agents de police comparativement à 1,7 % de la population active occupée.
- Le revenu d'emploi des agents de police au Canada pour 1995 était nettement supérieur à celui qu'ont touché les agents de sécurité privés. Les agents de police ont déclaré un revenu moyen d'emploi de 53 795 \$, soit presque 20 000 \$ de plus que les enquêteurs privés et plus que le double du revenu moyen déclaré par les gardiens de sécurité.



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

**Renseignements sur les commandes/  
abonnements**

**Les prix n'incluent pas la taxe de vente**

N° 85-002-XPF au catalogue est publié sur **version papier** au coût de 10 \$ le numéro ou 93 \$ pour l'abonnement annuel au Canada. À l'extérieur du Canada, le coût est 10 \$ US le numéro ou 93 \$ US pour l'abonnement annuel. Le produit n° 85-002-XIF au catalogue est publié mensuellement sur Internet au coût de 8 \$ cnd le numéro ou 70 \$ cnd pour un abonnement. Faites parvenir votre commande à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 ou téléphonez au **(613) 951-7277** ou **1 800 700-1033**, par télécopieur au **(613) 951-1584** ou **1 800 889-9734** ou via l'Internet : [order@statcan.ca](mailto:order@statcan.ca). Pour changement d'adresse veuillez fournir votre ancienne et nouvelle adresse. On peut aussi se procurer les publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés, des librairies locales et des bureaux locaux de Statistique Canada.

Novembre 1998  
N° 85-002-XPF au catalogue  
ISSN 1205-8882  
N° 85-002-XIF au catalogue  
ISSN 1209-6393

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 1998

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

**Note de reconnaissance**

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

**Normes de service à la clientèle**

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'«American National Standard for Information Sciences» – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.



## INTRODUCTION

On observe ces dernières années une diminution simultanée du nombre d'agents de police au Canada et du taux de criminalité. Toutefois, on a observé un accroissement des taux de certains crimes commis en milieu de travail ou de certains crimes d'affaires, tels que les crimes liés aux ordinateurs et la fraude. Les services de police publics n'ont pas toujours les ressources pour faire des enquêtes sur ces crimes « internes ». Dans certains cas, par exemple, une affaire de fraude doit être évaluée à environ 100 000 \$ avant que la police puisse lui accorder une priorité.<sup>1</sup> La réduction des budgets des forces policières en une époque où les besoins du public en matière de sécurité semblent augmenter explique le recours grandissant aux services de sécurité privés, mais pas dans la mesure généralement perçue.

Des différences importantes ont été relevées entre les agents de police et les agents de sécurité privés aux chapitres, notamment, des tâches à effectuer, des qualifications de base et de la formation. L'agent de police et l'agent de sécurité privé ont tous deux un rôle à jouer dans la société, bien que la distinction entre les deux devient de plus en plus ténue. Les agents de police qui patrouillent devant des établissements commerciaux peuvent maintenant y rencontrer des gardiens de sécurité privés qui ont été engagés par les propriétaires pour assurer la surveillance de leur établissement et réduire les risques de vol et d'introduction par effraction. En général, la présence de la police n'est pas requise pour assurer ce type de service de sécurité privé. Il n'y pas d'ailleurs de risque de danger. Certaines forces policières ont formé des partenariats avec des organismes de sécurité privés, notamment pour la garde d'objets et d'éléments de preuve en lieux sûrs, la surveillance de centres d'alarme, la garde de prisonniers en détention ou en transit, et la surveillance vidéo et audio de suspects durant l'interrogatoire.<sup>2</sup>

Le présent *Juristat* examine les différences entre les services de police publics et les services de sécurité privés et donne de l'information sur leurs rôles et responsabilités ainsi que sur les qualifications et la formation requises. Les chiffres et les profils des groupes à l'étude sont fondés sur les données du *Recensement de la population et du logement* et comprennent des données sur le sexe, l'âge, la scolarité, le salaire, les minorités visibles et les Autochtones.

L'expression « agents de sécurité privés » utilisée ici s'applique aux enquêteurs privés et aux gardiens de sécurité définis dans la *Classification type des professions* de Statistique Canada (voir la section sur la méthodologie). Elle ne s'applique ni aux employés du secteur de la fabrication de systèmes d'alarme, ni aux membres d'autres professions qui produisent des appareils ou du matériel de sécurité ni aux employés de compagnies qui assurent la surveillance des systèmes d'alarme.

Les données publiées dans le *Juristat* intitulé « Services de sécurité privés et services de police publics au Canada »<sup>3</sup>, 1994, sur les enquêteurs privés et les gardiens de sécurité étaient tirées du *Recensement de la population et du logement* de 1971, de 1981 et de 1991. On ne saurait comparer ces données avec celles présentées ici en raison des modifications apportées à la *Classification type des professions*, et en particulier aux professions faisant partie des catégories des enquêteurs privés et des gardiens de sécurité. Les données du Recensement de 1991 ont été classées d'après l'ancienne *Classification type des professions* de 1981 et la nouvelle *Classification type des professions* de 1991; toutefois, seule la nouvelle classification a été utilisée pour les données de 1996. Ce changement limite les données sur les tendances à 1991 seulement.

<sup>1</sup> Gerden, Robert J. *Private Security: A Canadian Perspective*. Canada: Prentice Hall, 1998.  
<sup>2</sup> Stewart, Bob, « Breaking Barriers: Public Police and Private Security », *RCMP Gazette*, vol. 59, no 12, 1997.  
<sup>3</sup> Campbell, G. et Reingold, B., « Services de sécurité privés et services de police publics au Canada », *Juristat*, vol. 14, no 10, Centre canadien de la statistique juridique, mars 1994.

## Rôles et responsabilités

### Services de police

Toutes les provinces ont adopté une loi sur les services policiers qui énonce les fonctions d'un agent de police. Selon la *Loi sur les services policiers*<sup>4</sup> de l'Ontario, qui constitue un exemple type, ces fonctions consistent :

- à préserver la paix;
- à prévenir les actes criminels et autres infractions;
- à venir en aide aux victimes d'actes criminels;
- à mettre les criminels en état d'arrestation;
- à porter des accusations et à poursuivre les contrevenants;
- à exécuter des mandats;
- à exécuter les tâches légitimes confiées par le chef de police;
- à suivre la formation prescrite.

Les agents de police ont la responsabilité de servir et de protéger le public. Leur compétence relève du domaine public. Les agents de police ont des pouvoirs de fouille, d'arrestation et de mise en détention et ils sont imputables de leurs actions. Par le truchement de leurs impôts, les Canadiens assument les coûts des services policiers qui ont totalisé 5,9 milliards de dollars en 1996 ou 195 \$ par Canadien<sup>5</sup>.

### Services de sécurité privés

Les expressions **Enquêteurs privés** et **Gardiens de sécurité** utilisées ici sont définies dans la section sur la méthodologie.

Un certain nombre de caractéristiques différencient les services de sécurité privés des services de police publics. L'agent de sécurité privé travaille pour le compte d'un client et (ou) des biens de son client qui le paie en échange des services fournis. C'est la nature de ces services qui définit les fonctions de ce type d'agent. Son mandat consiste à protéger les biens privés de son client, et ce sont les intérêts de ce dernier qui déterminent le rôle de l'agent. Au même titre que tout autre citoyen, l'agent de sécurité privé jouit des pouvoirs d'arrestation, de fouille et de mise en détention qui sont stipulés à l'article 494 du *Code criminel du Canada*.

Les services de sécurité privés comprennent principalement des gardiens de sécurité et des enquêteurs privés. La différence la plus notable entre ces deux groupes a trait à l'uniforme, qui est obligatoire pour les gardiens de sécurité mais interdit aux enquêteurs privés. Les gardiens de sécurité peuvent être autorisés à porter une arme à feu dans certains cas particuliers (p. ex., personnel de véhicules blindés), tandis que les enquêteurs privés n'en ont pas le droit.

Les gardiens de sécurité font un travail plus visible. En effet, ils doivent souvent contrôler l'accès du public à des endroits particuliers, effectuer des vérifications de sécurité, faire des rondes à l'intérieur et à l'extérieur d'immeubles à bureaux et surveiller le transport d'objets de valeur. Les enquêteurs privés, pour leur part, exercent leurs activités dans un plus grand anonymat, en retrait, et ont de fait moins de contact ou de confrontation avec le public. Leur travail peut consister aussi

bien à faire des appels téléphoniques au bureau qu'à suivre discrètement et à enregistrer les déplacements de gens, à détecter des actes de vol et de fraude, à recueillir des preuves et à présenter un témoignage devant un tribunal.

## Formation et qualifications de base requises

### Services de police

Les employés de la plupart des services de police doivent avoir : 18 ans ou plus, une 12e année ou une équivalence<sup>6</sup>, la citoyenneté canadienne, un permis de conduire valide avec dossier satisfaisant, un bon état de santé et de bonnes facultés visuelle et auditive; ils doivent en outre parler couramment l'anglais ou le français et n'avoir aucun casier judiciaire. Même si on demande que les candidats aient au moins une 12e année, on accorde généralement la préférence aux candidats qui possèdent un diplôme collégial ou universitaire.

Lorsque les candidats satisfont aux exigences de base, ils entament le processus de sélection où ils subissent une série d'examens pouvant comprendre : des test d'aptitudes, des épreuves en communication écrite, un examen médical, psychologique, physique et de conduite automobile.

Une fois tous ces critères satisfaits, les candidats peuvent être engagés comme recrues ou cadets et doivent suivre une formation de trois à six mois dans une école de police ou autre centre de formation policière. Les candidats qui réussissent les cours académiques sont assermentés au grade d'agents de police et entreprennent probablement une formation pratique de six mois à un an au sein des forces.

### Services de sécurité privés

Les enquêteurs privés et les gardiens de sécurité à l'emploi d'une agence privée d'enquête ou de sécurité doivent obtenir un permis de la province ou du territoire. Les conditions d'obtention d'un permis et les règlements associés sont énoncés dans la *loi*, en vigueur dans chaque province et territoire (sauf dans les Territoires du Nord-Ouest), qui traite des enquêteurs privés et des gardiens de sécurité. Pour obtenir un permis, la personne doit avoir au moins : 18 ans ou plus (peut varier légèrement dans certaines provinces), un casier judiciaire vierge depuis cinq ans et la citoyenneté canadienne. Deux provinces, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve, assortissent à ces conditions des exigences minimales de formation. Le permis doit être renouvelé chaque année et peut être révoqué si le détenteur néglige de se conformer aux dispositions de la loi ou aux règlements applicables.

Aucun permis n'est requis si l'enquêteur privé ou le gardien de sécurité est engagé « à l'interne », c'est-à-dire qu'il est engagé, par exemple, par une société d'assurance, un palais de justice, une société d'avocats ou un magasin. Font exception à cette règle, les employés de sécurité privés qui sont engagés par des casinos commerciaux installés en permanence (tels qu'à

<sup>4</sup> *Loi sur les services policiers*, 1990, Lois refondues de l'Ontario, ch. P-15.

<sup>5</sup> Swol, Karen, *Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police - 1996 et 1997*, Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique, décembre 1997.

<sup>6</sup> Pour obtenir une équivalence de 12e année, le candidat doit réussir un examen administré par un établissement d'enseignement reconnu.

Montréal, Hull, Niagara Falls, Rama). Ces employés doivent obtenir une licence auprès des commissions des jeux provinciales<sup>7</sup>.

La formation des enquêteurs privés et des gardiens de sécurité est une décision qui relève généralement de l'employeur. Certaines écoles au Canada offrent des cours sur l'application de la loi et la sécurité. Il existe aussi quelques écoles où l'on donne une formation spécialisée à l'intention des enquêteurs privés. Les matières enseignées peuvent comprendre : la surveillance, les enquêtes sur les antécédents, les enquêtes sur des causes intéressant la famille et la garde d'enfants, la collecte et la présentation d'éléments de preuve, l'utilisation du polygraphe (détecteur de mensonges), les témoignages en cour, la recherche de personnes disparues, les opérations d'infiltration, la rédaction de rapports et autres.

Comparativement aux agents de police, les agents de sécurité privés du Canada présentent les caractéristiques suivantes : salaires plus faibles, critères d'embauches restreints ou inexistant, pourcentage plus élevé de travail à temps partiel, taux de roulement plus élevé, niveaux de scolarité plus faibles et formation restreinte ou inexistante<sup>8</sup>.

## Nombre d'agents de police publics et d'agents de sécurité privés

Les données sont des estimations du *Recensement de la population et du logement* qui est mené auprès des personnes âgées de 15 ans et plus qui travaillaient (temps plein ou temps partiel) au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement (plus de détails sont fournis dans la section sur la méthodologie).

Les chiffres présentés ici pour les enquêteurs privés et les gardiens de sécurité peuvent différer de ceux provenant d'autres sources. Par exemple, les registrateurs provinciaux et territoriaux ont des données sur le nombre de permis délivrés à des enquêteurs privés et à des gardiens de sécurité. Ces données n'ont pas été utilisées en raison de limites d'ordre méthodologique; par exemple, le nombre de permis ne correspond pas au nombre de personnes, le fait qu'un permis n'est pas requis si la personne travaille à l'interne, et les personnes qui possèdent un permis ne sont pas nécessairement employés dans les services de sécurité privés.

Il est à noter que les comptes des agents de police que renferme le présent *Juristat* diffèrent des comptes tirés de l'*Enquête annuelle sur l'administration policière* (Statistique Canada), étant donné que les agents de police travaillant à temps partiel ont été inclus dans le *Juristat* et non dans l'*Enquête annuelle sur l'administration policière*. Une description de l'enquête est fournie dans la section sur la méthodologie.

Les agents de sécurité privés étaient plus nombreux que les agents de police en 1991 et en 1996. En 1996, on comptait 59 090 agents de police au Canada comparativement à 82 010 agents de sécurité privés : 12 230 enquêteurs privés et 69 780 gardiens de sécurité (Figure 1, Tableau 1). Dans l'ensemble, le nombre d'agents de sécurité privés a augmenté de 1 % entre 1991 et 1996, tandis qu'on a enregistré une chute de 4 % du nombre d'agents de police. Depuis 1991 à l'échelle nationale, on a observé simultanément une baisse de 4 % du nombre de gardiens de sécurité et une augmentation de 49 % du nombre d'enquêteurs privés.

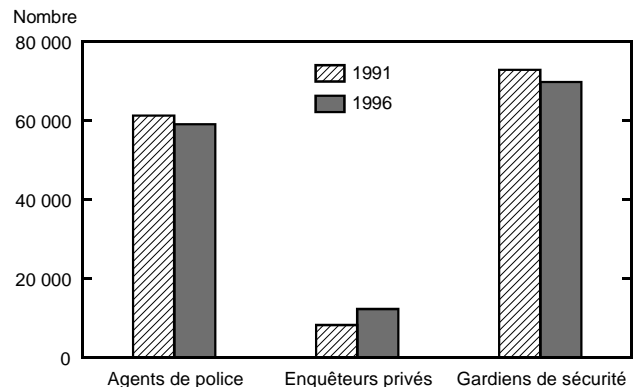
On a trouvé de plus fortes proportions de travailleurs à temps partiel dans le groupe des agents de sécurité privés que dans

les forces policières. En 1996, 19 % des enquêteurs privés et 33 % des gardiens de sécurité travaillaient à temps partiel comparativement à 7 % seulement des agents de police. Les taux de chômage en 1996 variaient également entre les agents de sécurité privés et les agents de police. Ces derniers affichaient un taux de chômage de 2 %, comparativement à 5 % pour les enquêteurs privés et à 9 % pour les gardiens de sécurité<sup>9</sup>.

Des gardiens de sécurité font également partie du personnel civil de certaines forces policières au Canada. Entre 1986 et 1996, le nombre de gardiens de sécurité employés par des forces policières au Canada a augmenté de 86 %, passant de 398 à 745<sup>10</sup>.

Figure 1

### Nombre d'agents de police, d'enquêteurs privés et de gardiens de sécurité au Canada, 1991 et 1996



Source : *Recensement de la population et du logement*, 1991 et 1996, Statistique Canada.

Depuis 1991, c'est la Saskatchewan qui accuse la chute la plus marquée du nombre d'agents de police (-18 %), suivie par Terre-Neuve (-12 %), l'Ontario (-7 %) et la Nouvelle-Écosse (-5 %). Des hausses ont été enregistrées au Yukon (+14 %), au Manitoba (+12 %) et dans les Territoires du Nord-Ouest (+10 %).

Dans le cas des enquêteurs privés, c'est le Québec qui a connu la plus forte augmentation (+129 %), suivi par la Colombie-Britannique (+38 %) et l'Ontario (+34 %). Trois provinces ont enregistré des chutes notables : la Nouvelle-Écosse (-36 %), le Manitoba (-27 %) et Terre-Neuve (-18 %).

Depuis 1991 également, le nombre de gardiens de sécurité a augmenté sensiblement dans quelques provinces et territoires : en Colombie-Britannique (+17 %), dans les Territoires du Nord-Ouest (+15 %), en Alberta (+13 %) et au Nouveau-Brunswick (+11 %). Malgré ces hausses, la chute marquée du nombre de gardiens de sécurité au Québec (-26 %)

<sup>7</sup> Gerden, Robert J. *Private Security: A Canadian Perspective*. Canada: Prentice Hall, 1998.

<sup>8</sup> Marin, René J., *Policing in Canada*. Canada Law Book Inc., 1997, p. 147.

<sup>9</sup> Statistique Canada, *Recensement de la population et du logement*, tableau personnalisé.

<sup>10</sup> Statistique Canada, *Enquête annuelle sur l'administration policière*, tableau personnalisé.

Tableau 1

### Agents de police, enquêteurs privés et gardiens de sécurité<sup>1</sup>, 1991 et 1996

	Agents de police			Enquêteurs privés			Gardiens de sécurité		
	1991	1996	% variation	1991	1996	% variation	1991	1996	% variation
Terre-Neuve	995	880	-11,6	85	70	-17,6	1 250	1 220	-2,4
Île-du-Prince-Édouard	205	210	2,4	---	---	...	315	305	-3,2
Nouvelle-Écosse	1 675	1 595	-4,8	235	150	-36,2	2 970	2 705	-8,9
Nouveau-Brunswick	1 475	1 480	0,3	145	140	-3,4	1 940	2 145	10,6
Québec	16 415	16 315	-0,6	2 055	4 715	129,4	22 310	16 445	-26,3
Ontario	23 590	21 975	-6,8	3 335	4 455	33,6	27 920	28 845	3,3
Manitoba	2 275	2 540	11,6	340	250	-26,5	2 405	2 540	5,6
Saskatchewan	2 500	2 055	-17,8	220	205	-6,8	1 725	1 695	-1,7
Alberta	4 955	4 840	-2,3	775	825	6,5	5 305	5 990	12,9
Colombie-Britannique	6 830	6 810	-0,3	1 010	1 390	37,6	6 540	7 665	17,2
Yukon	105	120	14,3	-	15	...	70	70	0,0
Territoires du Nord-Ouest	255	280	9,8	---	---	...	135	155	14,8
<b>Canada</b>	<b>61 280</b>	<b>59 090</b>	<b>-3,6</b>	<b>8 215</b>	<b>12 230</b>	<b>48,9</b>	<b>72 880</b>	<b>69 780</b>	<b>-4,3</b>

<sup>1</sup> Les chiffres concernant les agents de police, les enquêteurs privés et les gardiens de sécurité sont des estimations du *Recensement de la population et du logement* de 1991 et de 1996 et représentent les personnes âgées de 15 ans et plus qui travaillaient (temps plein ou temps partiel) au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement.

... n'ayant pas lieu de figurer

- néant ou zéro

--- nombre de cas insuffisant

Les chiffres peuvent ne pas donner la somme parce qu'ils ont été arrondis de façon aléatoire au multiple de 5.

a entraîné une baisse globale au niveau national. Cette diminution, combinée à un accroissement important du nombre d'enquêteurs privés au Québec (+129 %), peut être attribuable en partie à quelques conflits de travail ayant touché les gardiens de sécurité durant cette période ainsi qu'à la nature changeante des exigences en matière de sécurité, notamment : enquêtes sur les cas de fraude, surveillance électronique et systèmes d'alarme.

Lorsqu'on compare les provinces et les territoires, on constate qu'en 1996 ce sont le Manitoba et le Québec qui comptaient le plus grand nombre d'agents de police par habitant (Tableau 2). Il est à noter que le Québec a recours à un plus grand nombre d'agents de police « temporaires » que les autres provinces. Puisque ceux-ci sont inclus dans les données du Recensement, le nombre d'agents de police pour 100 000 habitants au Québec

Tableau 2

### Nombre d'agents de police, d'enquêteurs privés et de gardiens de sécurité<sup>1</sup>, taux pour 100 000 habitants, 1996

	1996	Agents de police		Enquêteurs privés		Gardiens de sécurité		Total	
	Population <sup>2</sup>	Nombre	Taux pour 100 000	Nombre	Taux pour 100 000	Nombre	Taux pour 100 000	Nombre	Taux pour 100 000
Terre-Neuve	569 563	880	155	70	12	1 220	214	2 170	381
Île-du-Prince-Édouard	136 634	210	154	---	...	305	223	515	377
Nouvelle-Écosse	941 598	1 595	169	150	16	2 705	287	4 450	473
Nouveau-Brunswick	760 780	1 480	195	140	18	2 145	282	3 765	495
Québec	7 396 727	16 315	221	4 715	64	16 445	222	37 475	507
Ontario	11 271 834	21 975	195	4 455	40	28 845	256	55 275	490
Manitoba	1 137 297	2 540	223	250	22	2 540	223	5 330	469
Saskatchewan	1 017 452	2 055	202	205	20	1 695	167	3 955	389
Alberta	2 785 755	4 840	174	825	30	5 990	215	11 655	418
Colombie-Britannique	3 843 647	6 810	177	1 390	36	7 665	199	15 865	413
Yukon <sup>3</sup>	31 400	120	382	15	48	70	223	205	653
Territoires du Nord-Ouest <sup>3</sup>	66 771	280	419	---	...	155	232	435	651
<b>Canada</b>	<b>29 959 458</b>	<b>59 090</b>	<b>197</b>	<b>12 230</b>	<b>41</b>	<b>69 780</b>	<b>233</b>	<b>141 100</b>	<b>471</b>

<sup>1</sup> Les chiffres concernant les agents de police, les enquêteurs privés et les gardiens de sécurité sont tirés du *Recensement de la population et du logement* de 1996 et représentent les personnes âgées de 15 ans et plus qui travaillaient (temps plein ou temps partiel) au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement.

<sup>2</sup> Les chiffres de la population sont des estimations postcensitaires mises à jour pour 1996 au 1er juillet.

<sup>3</sup> Les taux pour les territoires doivent être interprétés avec circonspection en raison de la faible densité de population.

... n'ayant pas lieu de figurer

--- nombre de cas insuffisant

Les chiffres peuvent ne pas donner la somme parce qu'ils ont été arrondis de façon aléatoire au multiple de 5.

Tableau 3

**Nombre d'agents de police, d'enquêteurs privés et de gardiens de sécurité<sup>1</sup> selon le sexe, 1996**

	Agents de police				Enquêteurs privés				Gardiens de sécurité			
	Hommes	Femmes	Total	% Femmes	Hommes	Femmes	Total	% Femmes	Hommes	Femmes	Total	% Femmes
Terre-Neuve	800	80	880	9	65	10	70	14	1 080	140	1 220	11
Île-du-Prince-Édouard	195	15	210	7	---	-	---	-	265	35	305	11
Nouvelle-Écosse	1 450	145	1 595	9	120	30	150	20	2 195	505	2 705	19
Nouveau-Brunswick	1 385	95	1 480	6	110	30	140	21	1 810	330	2 145	15
Québec	14 720	1 595	16 315	10	4 065	645	4 715	14	12 540	3 905	16 445	24
Ontario	18 685	3 285	21 975	15	3 370	1 085	4 455	24	22 630	6 215	28 845	22
Manitoba	2 160	375	2 540	15	220	25	250	10	2 210	325	2 540	13
Saskatchewan	1 760	295	2 055	14	145	55	205	27	1 440	260	1 695	15
Alberta	4 325	520	4 840	11	590	230	825	28	4 910	1 080	5 990	18
Colombie-Britannique	5 780	1 035	6 810	15	965	430	1 390	31	6 450	1 220	7 665	16
Yukon	100	20	120	17	15	-	15	-	55	15	70	21
Territoires du Nord-Ouest	240	35	280	13	---	-	---	-	125	30	155	19
<b>Canada</b>	<b>51 600</b>	<b>7 490</b>	<b>59 090</b>	<b>13</b>	<b>9 680</b>	<b>2 550</b>	<b>12 230</b>	<b>21</b>	<b>55 715</b>	<b>14 065</b>	<b>69 780</b>	<b>20</b>

<sup>1</sup> Les chiffres concernant les agents de police, les enquêteurs privés et les gardiens de sécurité sont des estimations du *Recensement de la population et du logement* de 1996 et représentent les personnes âgées de 15 ans et plus qui travaillaient (temps plein ou temps partiel) au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement.

... n'ayant pas lieu de figurer

- néant ou zéro

--- nombre de cas insuffisant

Les chiffres peuvent ne pas donner la somme parce qu'ils ont été arrondis de façon aléatoire au multiple de 5.

est de 12 % supérieur à la moyenne pour toutes les provinces. Si l'on utilise les données déclarées par la police provenant de *l'Enquête sur l'administration policière*, qui exclut les agents de police temporaires, le taux du Québec ne dépasse la moyenne que de 5 %.

Inversement, le Manitoba et le Québec affichaient un rapport légèrement inférieur à la moyenne de gardiens de sécurité par habitants. C'est en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick qu'on trouvait le plus grand nombre de gardiens de sécurité, tandis qu'ils étaient les moins nombreux en Saskatchewan. Le nombre le plus élevé d'enquêteurs privés par 100 000 habitant a été enregistré au Québec, tandis que les taux étaient généralement le plus faibles dans les provinces de l'Atlantique. Dans l'ensemble, le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario affichaient les taux les plus élevés par habitant pour un total combiné d'agents de sécurité publics et privés, tandis que l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve avaient les plus faibles.

### Représentation accrue des femmes dans les services de sécurité privés

Le taux de représentation des femmes était plus élevé dans les services de sécurité privés que dans les services de police publics en 1996 (Tableau 3). Quelque 21 % des enquêteurs privés et 20 % des gardiens de sécurité étaient de sexe féminin, comparativement à 13 % des agents de police. Même si la représentation des femmes est moins élevée dans ce dernier groupe, il convient de signaler que la proportion d'agents de sexe féminin connaît une croissance soutenue depuis le milieu des années 1970, époque où elles comptaient pour une proportion de 1 % seulement.

Parmi les provinces et les territoires, l'Ontario avait généralement la plus forte représentation de femmes à la fois dans les forces policières publiques et dans les services de sécurité privés,

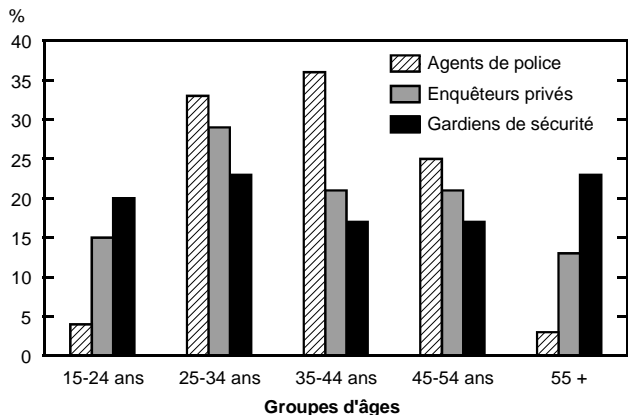
tandis que les provinces de l'Atlantique affichaient généralement des taux de représentation plus faibles.

### Différences d'âge entre les agents de police et les agents de sécurité privés

Des différences d'âge importantes ont été relevées entre les travailleurs des services de sécurité privés et les agents de police (Figure 2, Tableau 4). On a observé un pourcentage beaucoup plus élevé d'agents de sécurité privés de moins de 25 ans et de

Figure 2

#### Âge des agents de police, des enquêteurs privés et des gardiens de sécurité, Canada, 1996



Source : *Recensement de la population et du logement*, 1996, Statistique Canada.

Tableau 4

**Pourcentage d'agents de police, d'enquêteurs privés et de gardiens de sécurité de sexe masculin et féminin<sup>1</sup>, selon l'âge, Canada, 1996**

	Total Tous âges	15 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 à 54 ans		55 ans et plus		Total
		Nombre	Tous âges	Nombre	Tous âges	Nombre	Tous âges	Nombre	Tous âges	Nombre	Tous âges	
			%		%		%		%		%	%
<b>Agents de police</b>												
Hommes	51 600	1 520	3	14 935	29	19 220	37	14 320	28	1 615	3	100
Femmes	7 495	825	11	4 280	57	1 845	25	490	7	55	1	100
<b>Total</b>	<b>59 090</b>	<b>2 335</b>	<b>4</b>	<b>19 215</b>	<b>33</b>	<b>21 065</b>	<b>36</b>	<b>14 805</b>	<b>25</b>	<b>1 665</b>	<b>3</b>	<b>100</b>
<b>Enquêteurs privés</b>												
Hommes	9 680	1 410	15	2 735	28	1 900	20	2 160	22	1 475	15	100
Femmes	2 550	435	17	865	34	720	28	395	15	140	5	100
<b>Total</b>	<b>12 230</b>	<b>1 850</b>	<b>15</b>	<b>3 600</b>	<b>29</b>	<b>2 620</b>	<b>21</b>	<b>2 550</b>	<b>21</b>	<b>1 615</b>	<b>13</b>	<b>100</b>
<b>Gardiens de sécurité</b>												
Hommes	55 715	11 160	20	13 035	23	8 345	15	9 050	16	14 120	25	100
Femmes	14 065	2 465	18	3 130	22	3 300	23	3 085	22	2 085	15	100
<b>Total</b>	<b>69 780</b>	<b>13 625</b>	<b>20</b>	<b>16 165</b>	<b>23</b>	<b>11 645</b>	<b>17</b>	<b>12 135</b>	<b>17</b>	<b>16 205</b>	<b>23</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> Les chiffres concernant les agents de police, les enquêteurs privés et les gardiens de sécurité sont des estimations du *Recensement de la population et du logement* de 1996 et représentent les personnes âgées de 15 ans et plus qui travaillaient (temps plein ou temps partiel) au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement. Les chiffres peuvent ne pas donner la somme parce qu'ils ont été arrondis de façon aléatoire au multiple de 5.

plus de 55 ans. Les agents de police étaient plus susceptibles d'avoir pris leur retraite vers l'âge de 55 ans, ce qui explique les pourcentages faibles enregistrés dans ce groupe d'âges. Inversement, il n'y a pas de limite d'âge maximum dans les services de sécurité privés et le travail peut convenir à des personnes plus âgées. Par ailleurs, un certain nombre d'agents de police et de membres du personnel militaire à la retraite se sont joints à des organismes de sécurité privés. Le nombre élevé de travailleurs de moins de 25 ans dans les services de sécurité privés est peut-être attribuable aux exigences restreintes en matière de formation et de scolarité qu'on trouve dans ce secteur.

Les agents de police de sexe féminin sont généralement plus jeunes que leurs homologues de sexe masculin. Plus de deux tiers (68 %) des femmes avaient moins de 35 ans, comparativement à 32 % seulement des hommes, ce qui n'est pas surprenant étant donné les initiatives d'embauche menées ces dernières années auprès des femmes. Dans le groupe des enquêteurs privés et des gardiens de sécurité, l'écart le plus marqué dans la représentation des hommes et des femmes a été relevé dans le groupe des 55 ans et plus. Pour les deux professions, le pourcentage d'hommes était sensiblement plus élevé que le pourcentage de femmes.

**Niveaux de scolarité plus élevés pour les agents de police que pour les agents de sécurité privés**

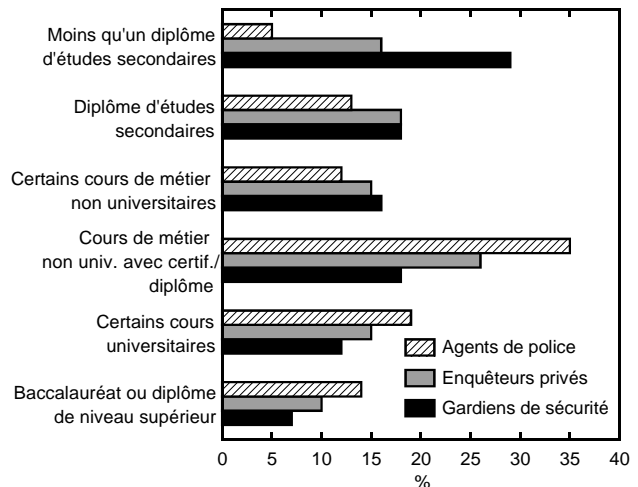
Comme les agents de police doivent atteindre un niveau de scolarité minimum, ce qui n'est pas le cas pour les agents de sécurité privés, des écarts prévisibles ont été relevés entre ces deux groupes. En 1996, 81 % des agents de police possédaient plus qu'un diplôme d'études secondaires, comparativement à 66 % des enquêteurs privés et à 53 % des gardiens de sécurité (Figure 3, Tableau 5). En outre, 14 % des agents de police

possédaient un diplôme universitaire, comparativement à 10 % des enquêteurs privés et à 7 % des gardiens de sécurité.

Les niveaux de scolarité atteints variaient entre les sexes dans tous les groupes. Les agents de police de sexe féminin avaient généralement atteint des niveaux de scolarité plus élevés et étaient presque deux fois plus susceptibles que les hommes d'avoir un diplôme universitaire. Ce résultat peut s'expliquer par

Figure 3

**Plus haut niveau de scolarité atteint par les agents de police, les enquêteurs privés et les gardiens de sécurité, Canada, 1996**



Source : *Recensement de la population et du logement*, 1996, Statistique Canada.

Tableau 5

**Plus haut niveau de scolarité atteint par les agents de police, les enquêteurs privés et les gardiens de sécurité<sup>1</sup>, Canada, 1996**

	Agents de police			Enquêteurs privés			Gardiens de sécurité		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	%			%			%		
Moins qu'un diplôme d'études secondaires	6	4	5	17	14	16	28	32	29
Diplôme d'études secondaires	14	8	13	18	17	18	17	19	18
Certains cours de métier non universitaires	13	8	12	15	13	15	17	14	16
Cours de métier non univ. avec certif./diplôme	35	33	35	26	27	26	18	20	18
Certains cours universitaires	19	22	19	15	17	15	13	9	12
Baccalauréat ou diplôme de niveau supérieur	13	25	14	10	12	10	8	6	7
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> Les chiffres concernant les agents de police, les enquêteurs privés et les gardiens de sécurité sont des estimations du *Recensement de la population et du logement* de 1996 et représentent les personnes âgées de 15 ans et plus qui travaillaient (temps plein ou temps partiel) au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement. Les chiffres peuvent ne pas donner la somme parce qu'ils ont été arrondis.

le nombre accru de femmes qui ont joint les forces policières ces dernières années et le fait qu'on donnait préséance aux candidates possédant un diplôme universitaire. Lorsque les différences d'âge ont été prises en compte, les agents de police de sexe féminin avaient toujours une plus grande scolarité. Pour les enquêteurs privés, les femmes avaient aussi généralement plus de scolarité que leurs homologues de sexe masculin, tandis qu'on a plutôt observé l'inverse dans le groupe des gardiens de sécurité.

**Représentation accrue des minorités visibles dans les services de sécurité privés**

L'expression « minorités visibles » est définie dans la section sur la méthodologie.

Au Canada, pour 1996, les minorités visibles (n'incluant pas les Autochtones) représentaient 10 % de la population active occupée (Tableau 6). Les forces policières publiques arrivaient derrière les services de sécurité privés au chapitre de l'embauche de membres des minorités visibles. Ces derniers comptaient en effet pour 3 % des agents de police, comparativement à 6 % des enquêteurs privés et à 11 % des gardiens de sécurité. Même si des programmes sont menés par un certain nombre de forces policières dans le but d'encourager les membres des minorités visibles à poser leur candidature à des postes d'agents de police, dans bien des cas, on a beaucoup de difficulté à engager des membres des minorités visibles.

**Bonne représentation des Autochtones au sein des forces policières et des services de sécurité privés**

L'expression « Autochtones » est définie dans la section sur la méthodologie.

Les Autochtones comptaient pour 1,7 % des personnes occupées au Canada en 1996 (Tableau 7). Le pourcentage d'agents de police (3,0 %) et de gardiens de sécurité autochtones (2,9 %) dépassait le taux de représentation national, tandis que le pourcentage d'enquêteurs privés autochtones (1,3 %) était inférieur au niveau national. La forte représentation des Autochtones au sein des forces policières est attribuable en partie au concept de plus en plus répandu de services de police autogérés des Premières Nations (agents de police autochtones en service dans leur propre communauté).

**Les agents de police touchent un revenu d'emploi sensiblement plus élevé que celui des agents de sécurité privés**

Les données du Tableau 8 sont fondées sur des estimations du revenu moyen d'emploi tirées du *Recensement de la population et du logement* et représentent des personnes de 15 ans et plus qui ont travaillé à temps plein toute l'année et touché un revenu d'emploi en 1995. Le revenu moyen d'emploi inclut les traitements et salaires, les heures supplémentaires les gratifications, etc.

Le revenu moyen d'emploi déclaré par les agents de police du Canada en 1995 était sensiblement plus élevé que celui des agents de sécurité privés. Les agents de police (inclut tous les grades) ont déclaré un revenu de 53 795 \$, soit presque



Tableau 6

### Pourcentage d'agents de police, d'enquêteurs privés et de gardiens de sécurité<sup>1</sup> qui sont membres des minorités visibles<sup>2</sup>, Canada, 1996

	Nombre total	Nombre de membres des minorités visibles	Pourcentage de membres des minorités visibles %
<b>Agents de police</b>			
Hommes	51 600	1 435	3
Femmes	7 490	295	4
<b>Total</b>	<b>59 090</b>	<b>1 725</b>	<b>3</b>
<b>Enquêteurs privés</b>			
Hommes	9 680	665	7
Femmes	2 550	95	4
<b>Total</b>	<b>12 230</b>	<b>765</b>	<b>6</b>
<b>Gardiens de sécurité</b>			
Hommes	55 715	6 805	12
Femmes	14 065	1 010	7
<b>Total</b>	<b>69 780</b>	<b>7 815</b>	<b>11</b>
<b>Toutes professions<sup>3</sup></b>			
Hommes	7 191 125	709 995	10
Femmes	6 127 615	610 880	10
<b>Total</b>	<b>13 318 740</b>	<b>1 320 865</b>	<b>10</b>
<b>Canadiens de 15 ans et plus<sup>4</sup></b>			
Hommes	11 022 455	1 166 790	11
Femmes	11 606 470	1 252 350	11
<b>Total</b>	<b>22 628 925</b>	<b>2 419 140</b>	<b>11</b>

<sup>1</sup> Les chiffres concernant les agents de police, les enquêteurs privés et les gardiens de sécurité sont des estimations du *Recensement de la population et du logement* de 1996 et représentent les personnes âgées de 15 ans et plus qui travaillaient (temps plein ou temps partiel) au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement.

<sup>2</sup> Les données du recensement sur les membres des minorités visibles n'incluent pas les Autochtones.

<sup>3</sup> Comprend les agents de police, les enquêteurs privés, les gardiens de sécurité et toutes les autres professions au Canada.

<sup>4</sup> Comprend toutes les personnes âgées de 15 ans et plus peu importe leur statut professionnel.

Les chiffres peuvent ne pas donner la somme parce qu'ils ont été arrondis au multiple de 5.

20 000 \$ de plus que les enquêteurs privés et plus que le double du revenu moyen déclaré par les gardiens de sécurité. Outre les exigences restreintes en matière d'éducation et de formation, d'autres raisons expliquent les salaires plus faibles, notamment le fait que les agents de sécurité privés sont en concurrence avec d'autres entreprises semblables sur un marché très actif et le fait qu'on enregistre un taux de roulement des employés très élevé.

Les agents de police des territoires ont déclaré les revenus moyens d'emploi les plus élevés, suivis des agents de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Les salaires plus élevés reflètent probablement le coût de la vie dans cette région. L'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse affichaient le revenu moyen d'emploi le plus faible pour les agents de police.

Parmi les provinces, les enquêteurs privés ont déclaré le revenu moyen d'emploi le plus élevé à Saskatchewan et en Alberta, tandis que la Nouvelle-Écosse et le Québec accusaient le revenu moyen le plus faible. C'est au Québec et en Ontario que les gardiens de sécurité obtenaient le revenu moyen le plus élevé tandis qu'au Manitoba on observait le revenu moyen le plus faible.

Des écarts ont été relevés dans les trois professions entre les salaires des agents des deux sexes. Les agents de police de sexe féminin ont gagné, en moyenne, 19 % de moins que les hommes. Les échelles salariales des agents de police sont les mêmes pour les deux sexes, toutefois, l'écart salarial entre les hommes et les femmes est attribuable à la plus forte proportion de jeunes agents féminins qui auraient tendance à avoir moins d'ancienneté et détenir un grade moins rémunéré que les agents plus âgés. En 1996, plus de 90 % des agents de police de sexe féminin étaient classifiés au rang de constable qui est le niveau le moins rémunéré.<sup>11</sup> L'écart salarial entre les hommes et les femmes était moins grand dans les services de sécurité privés. Les femmes enquêteuses privées touchaient, en moyenne, 13 % environ de moins que les hommes, tandis que dans le groupe des gardiens de sécurité, les femmes touchaient environ 11 % de moins que les hommes.

<sup>11</sup> Swol, Karen, *Effectif policier et dépenses au chapitre des services policiers au Canada - 1995 et 1996*, Ottawa: Centre canadien de la statistique juridique, février 1997.

Tableau 7

### Pourcentage d'agents de police, d'enquêteurs privés et de gardiens de sécurité<sup>1</sup> qui sont d'origine autochtones, Canada, 1996

	Nombre total	Nombre d'Autochtones	Pourcentage d'Autochtones %
<b>Agents de police</b>			
Hommes	51 600	1 430	2,8
Femmes	7 490	355	4,7
<b>Total</b>	<b>59 090</b>	<b>1 780</b>	<b>3,0</b>
<b>Enquêteurs privés</b>			
Hommes	9 680	115	1,2
Femmes	2 550	50	2,0
<b>Total</b>	<b>12 230</b>	<b>160</b>	<b>1,3</b>
<b>Gardiens de sécurité</b>			
Hommes	55 715	1 645	3,0
Femmes	14 065	365	2,6
<b>Total</b>	<b>69 780</b>	<b>2 010</b>	<b>2,9</b>
<b>Toutes professions<sup>2</sup></b>			
Hommes	7 191 125	118 700	1,7
Femmes	6 127 615	111 110	1,8
<b>Total</b>	<b>13 318 740</b>	<b>229 810</b>	<b>1,7</b>
<b>Canadiens de 15 ans et plus<sup>3</sup></b>			
Hommes	11 022 455	247 385	2,2
Femmes	11 606 470	271 210	2,3
<b>Total</b>	<b>22 628 925</b>	<b>518 585</b>	<b>2,3</b>

<sup>1</sup> Les chiffres concernant les agents de police, les enquêteurs privés et les gardiens de sécurité sont des estimations du *Recensement de la population et du logement* de 1996 et représentent les personnes âgées de 15 ans et plus qui travaillaient (temps plein ou temps partiel) au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement.

<sup>2</sup> Comprend les agents de police, les enquêteurs privés, les gardiens de sécurité et toutes les autres professions au Canada.

<sup>3</sup> Comprend toutes les personnes âgées de 15 ans et plus peu importe leur statut professionnel.

Les chiffres peuvent ne pas donner la somme parce qu'ils ont été arrondis de façon aléatoire au multiple de 5.

Tableau 8

### Revenu moyen d'emploi annuel<sup>1</sup> des agents de police, des enquêteurs privés et des gardiens de sécurité, 1995

	Agents de police			Enquêteurs privés			Gardiens de sécurité			Total toutes professions <sup>2</sup>		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	\$			\$			\$			\$		
Terre-Neuve	51 067	47 144	50 743	---	---	---	26 358	15 004	25 104	40 064	26 353	34 142
Île-du-Prince-Édouard	47 573	---	47 112	---	-	---	21 144	---	21 014	33 741	25 129	30 039
Nouvelle-Écosse	49 410	41 657	48 810	26 790	---	27 048	22 165	20 541	21 994	37 398	26 093	32 824
Nouveau-Brunswick	52 295	44 463	51 927	37 390	---	36 478	22 318	22 369	22 322	37 811	25 461	32 865
Québec	54 549	45 688	53 806	30 955	24 967	30 227	26 461	23 009	26 092	39 340	28 449	35 021
Ontario	55 470	45 462	54 098	37 459	32 823	36 516	26 807	23 976	26 403	45 477	32 645	40 281
Manitoba	52 585	38 004	50 580	31 848	---	31 823	20 742	20 408	20 714	36 630	26 260	32 564
Saskatchewan	54 575	41 829	53 272	44 084	29 053	38 709	23 329	20 260	22 944	35 289	25 227	31 402
Alberta	54 794	41 787	53 531	41 324	26 957	37 902	22 523	20 270	22 134	42 725	28 091	37 097
Colombie-Britannique	57 520	45 805	55 971	36 463	33 718	35 690	25 795	23 888	25 563	44 784	31 218	39 414
Yukon	63 869	---	62 761	---	-	---	---	-	---	47 050	37 715	42 786
Territoires du Nord-Ouest	67 421	---	65 321	---	-	---	31 364	---	30 963	52 144	40 037	47 108
<b>Canada</b>	<b>54 946</b>	<b>44 734</b>	<b>53 795</b>	<b>35 047</b>	<b>30 382</b>	<b>34 193</b>	<b>25 573</b>	<b>22 829</b>	<b>25 223</b>	<b>42 488</b>	<b>30 130</b>	<b>37 556</b>

<sup>1</sup> Les données sur le revenu moyen d'emploi annuel sont des estimations du *Recensement de la population et du logement* de 1996 et représentent les personnes âgées de 15 ans et plus qui ont touché un revenu d'emploi et travaillé à temps plein, toute l'année, en 1995.

<sup>2</sup> Le total pour toutes les professions comprend les agents de police, les enquêteurs privés, les gardiens de sécurité et toutes les autres professions au Canada.

- néant ou zéro

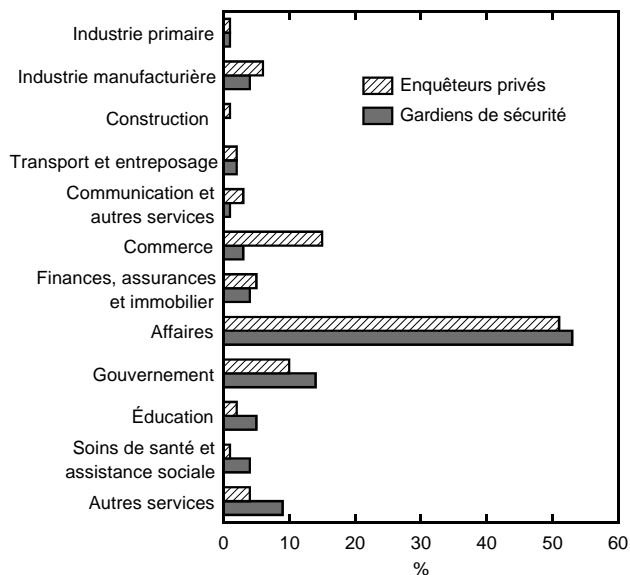
--- nombre de cas insuffisant

## Répartition dans l'industrie

Les données montrées dans la Figure 4 sont des estimations du *Recensement de la population et du logement* et s'appliquent aux personnes âgées de 15 ans et plus qui ont déclaré qu'ils travaillaient au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement (population active occupée). Les données sont regroupées selon la *Classification type des industries* de Statistique Canada.

Figure 4

### Enquêteurs privés et gardiens de sécurité selon le secteur industriel, Canada, 1996



Source : *Recensement de la population et du logement*, 1996, Statistique Canada.

Les enquêteurs privés et les gardiens de sécurité étaient en majorité employés dans le secteur des services commerciaux, secteur où l'on trouve les organismes de sécurité privés et les agences de sécurité. Dans le secteur public, les enquêteurs privés étaient plutôt partagés entre les autorités fédérale, provinciales/territoriales et locales, tandis qu'on trouvait les gardiens de sécurité principalement au niveau local. Les enquêteurs privés étaient également plus nombreux dans les secteurs du commerce, de la fabrication et dans le secteur des finances, des assurances et de l'immobilier. Les gardiens de sécurité se retrouvaient aussi dans les secteurs de l'éducation et des autres services.

## Méthodologie

Les données du présent *Juristat* ont été tirées du *Recensement de la population et du logement*. Le Recensement est mené tous les cinq ans pour recueillir des données sur chaque résident du Canada selon le lieu de résidence. Deux types de

questionnaire sont utilisés pour la collecte des données : un questionnaire abrégé et un questionnaire complet. Le questionnaire complet est envoyé à un ménage sur cinq au Canada et représente un échantillon de 20 %, et les ménages restants reçoivent le questionnaire abrégé. Les données présentées ici ont été obtenues de l'échantillon de 20 % et pondérées au niveau national.

L'univers utilisé dans le présent *Juristat*, sauf pour les données sur les salaires, est la « population active occupée » qui comprend : « les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui, au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement : a) avaient fait un travail quelconque contre rémunération ou à leur compte; ou b) étaient temporairement absentes de leur travail ou de l'entreprise toute la semaine à cause de vacances, d'une maladie, d'un conflit de travail, ou encore pour d'autres raisons. »<sup>12</sup> L'univers utilisé pour les données sur les salaires comprenait : les personnes âgées de 15 ans et plus qui ont travaillé à temps plein toute l'année et touché un revenu d'emploi en 1995.

Les données du Recensement de 1991 et de 1996 ont été demandées par catégorie professionnelle. Une nouvelle *Classification type des professions* a été publiée en 1991, ce qui signifie que les données de recensement antérieures à 1991 ne peuvent être comparées à l'aide des groupes professionnels types étant donné que les professions incluses dans les catégories antérieures et les définitions ont changé considérablement.

Dans la *Classification type des professions* de 1991, sous **Enquêteurs privés** (G625 - Autre personnel des services de protection) on trouve diverses professions : Enquêteur(euse) - signaux d'alarme, Agent(e) de sécurité d'entreprise, Détective privé(e), Enquêteur(euse) privé(e), Agent(e) de prévention des vols, vente au détail, Surveillant(e) des enquêteur(euse)s privé(e)s, Inspecteur(trice) en prévention des sinistres (sauf les pompiers), Enquêteur(euse) dans un magasin, Enquêteur(euse), établissement commerciale. Les personnes exerçant les professions de ce groupe mènent des enquêtes pour retrouver des personnes disparues, recueillent des renseignements pour les causes civiles et criminelles, mènent des enquêtes sur des actes illégaux commis par les employés ou les clients d'une entreprise, assurent la surveillance contre le vol à l'étalage, etc.<sup>13</sup>

Sous **Gardiens de sécurité** (G631 - Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé) on trouve diverses professions : Conducteur(trice) de voiture blindée, Garde du corps, Gardien(ne) d'usine, Brigadier(ère) scolaire, Gardien(ne) de guichet automatique bancaire, Portier, Commissaire (sécurité), Veilleur(euse) de nuit, Veilleur(euse) [gardien(ne)], Inspecteur(trice) de bagages, Gardien(ne) de sécurité d'aéroport, Gardien(ne) de convoi, etc. Les gardiens de sécurité s'occupent de contrôler l'accès aux établissements, de patrouiller les zones désignées, d'appliquer les règlements de sécurité d'une entreprise, d'effectuer des vérifications de sécurité des

<sup>12</sup> Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement de 1996*. Ottawa : Industrie Canada, 1997. Recensement de 1996 du Canada, p. 21.

<sup>13</sup> Statistique Canada, *Classification type des professions*. Ottawa : Industrie Canada, 1991.

passagers et des bagages dans les aéroports, de conduire et de garder des camions blindés contenant de l'argent ou des objets de valeur, de superviser et de coordonner les activités d'autres gardiens de sécurité.<sup>14</sup>

Les minorités visibles sont « des personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche... (Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Arabe/Asiatique occidental, Philippin, Asiatique du Sud-Est, Latino-Américain, Japonais et Coréen) »<sup>15</sup>.

Un Autochtone est une personne « ayant indiqué appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit (Esquimau), et/ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada et/ou ayant déclaré être membre d'une bande indienne ou d'une première nation »<sup>16</sup>.

Des chiffres sur les agents de police ont également été tirés de *l'Enquête annuelle sur l'administration policière*, de Statistique Canada. Tous les services de police au Canada fournissent chaque année des renseignements sur les effectifs et les dépenses. Les chiffres fournis représentent le nombre réel de civils et d'agents de police permanents à temps plein (équivalents temps plein) qui sont employés par les services de police à une date précise. Les chiffres fournis au titre des dépenses correspondent aux dépenses de fonctionnement définitives de l'année.

## Bibliographie

Campbell, G. et Reingold, B., « Services de sécurité privés et services de police publics au Canada », *Juristat*, vol. 14, no 10, Centre canadien de la statistique juridique, mars 1994.

Gerden, Robert J. *Private Security: A Canadian Perspective*. Canada: Prentice Hall, 1998.

Kent, Brian, « Security and Legal Issues », *Canadian Security*, juin-juillet 1998.

Kramer, Dee, « The Next Wave in Policing May Be Private Policing », *Blue Line Magazine*, mars 1998.

*Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité*, L.R.C., ch. A-8, Québec, 1996.

Marin, René J., *Policing in Canada*, Canada Law Book Inc., 1997.

*Loi sur la police*, 1977, Lois du Nouveau-Brunswick, ch. P-9.2.

*Police Act*, 1988, Revised Statutes of British Columbia, ch. 53.

*Police Act*, 1988, Statutes of Alberta, ch. 9-12.01.

*Police Act*, 1989, Revised Statutes of Nova Scotia, ch. 348.

*Loi sur les services policiers*, 1990, Lois refondues de l'Ontario, ch. P-15.

*Private Investigation and Security Services Regulation*, 1996, Consolidated Newfoundland Regulations, 788/96.

*Private Investigators and Private Guards Act*, 1989, Revised Statutes of Nova Scotia, ch. 356.

*Private Investigators and Security Agencies Act*, 1980, Revised Statutes of British Columbia, ch. 45.

*Private Investigators and Security Guards Act*, 1970, Revised Statutes of Newfoundland, vol. 7, ch. 306.

*Lois sur les enquêteurs privés et les gardiens*, 1973, Lois révisées du Nouveau-Brunswick, ch. P-16.

*Loi sur les enquêteurs privés et les gardiens*, 1980, Lois refondues de l'Ontario, ch. 390.

*Règlement d'application de la Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité*, ch. A-8, r.1, Québec, 1997.

Stansfield, Ronald T., *Issues in Policing: a Canadian Perspective*, Toronto : Thompson Educational Publishing Inc., 1996.

Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement de 1996*, Ottawa : Industrie Canada, 1997. Recensement de 1996 du Canada.

Statistique Canada, *Classification type des industries de 1980*, Ottawa : Ministre des Approvisionnements et Services, 1980.

Statistique Canada, *Classification type des professions de 1980*, Ottawa : Ministre des Approvisionnements et Services, 1981.

Statistique Canada, *Classification type des professions de 1991*, Ottawa : Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, 1993.

Stewart, Bob, « Breaking Barriers: Public Police and Private Security », *RCMP Gazette*, vol. 59, no 12, 1997.

Swol, Karen, *Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police au Canada – 1995 et 1996*, Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique, février 1997.

Swol, Karen, *Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police au Canada – 1996 et 1997*, Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique, décembre 1997.

<sup>14</sup> Ibid.

<sup>15</sup> Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement de 1996*, Ottawa : Industrie Canada, 1997. Recensement de 1996 du Canada, p. 47.

<sup>16</sup> Ibid, p. 36.

## Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19<sup>e</sup> étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : [order@statcan.ca](mailto:order@statcan.ca). Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

### Diffusions des Juristat récents

#### Catalogue 85-002-XP

##### 1997

- Vol. 17 n° 3 Dépenses de la justice au Canada
- Vol. 17 n° 4 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1995-1996
- Vol. 17 n° 5 La criminalité dans les régions métropolitaines principales, de 1991 à 1995
- Vol. 17 n° 6 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1995-1996
- Vol. 17 n° 7 Les armes et les crimes de violence
- Vol. 17 n° 8 Statistiques de la criminalité au Canada, 1996
- Vol. 17 n° 9 L'homicide au Canada, 1996
- Vol. 17 n° 10 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse faits saillants de 1995-1996
- Vol. 17 n° 11 Enfants et adolescents victimes d'agressions dans la famille - 1996
- Vol. 17 n° 12 La conduite avec facultés affaiblies au Canada, 1996
- Vol. 17 n° 13 Recueil de données sur la justice

##### 1998

- Vol. 18 n° 1 Vols de véhicules à moteur au Canada - 1996
- Vol. 18 n° 2 Enfants disparus et enlevés.
- Vol. 18 n° 3 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1996 -1997
- Vol. 18 n° 4 L'évolution de la nature des fraudes au Canada
- Vol. 18 n° 5 Les introductions par effraction au Canada, 1996
- Vol. 18 n° 6 Les victimes de la criminalité : Une perspective internationale
- Vol. 18 n° 7 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1996-1997
- Vol. 18 n° 8 Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada
- Vol. 18 n° 9 Crimes de violence commis par des étrangers
- Vol. 18 n° 10 L'aide juridique au Canada : 1996-1997
- Vol. 18 n° 11 Statistiques de la criminalité au Canada, 1997
- Vol. 18 n° 12 L'homicide au Canada, 1997